

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2021/079

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Mme Nathalie PIQUE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Christian FALZON)

Absents excusés : Jean-Pascal GARDELLE

Secrétaire de séance : Pascale PUY

Date de la convocation : 28/09/2021

AMENAGEMENTS DE LA
HALLE DES SPORTS - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la délibération n°2021/045 du 14 juin 2021 par lequel le Conseil Municipal approuvait des avenants pour les lots n°1, 4 et 8.

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de rénovation de la halle des sports, il y aurait lieu de modifier à nouveau les contrats en cours d'exécution via des avenants. Cet avenant concerne le lot n°4 (Plafonds suspendus - plâtrerie) afin principalement de remplacer des huisseries et portes infestés par des termites.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 suivant aux marchés des entreprises :

- Lot n°4 (Plafonds suspendus - plâtrerie) attribué à l'entreprise TECHNOBAT pour une plus-value d'un montant de 1569 € HT (marché initial + avenant n°1 : 22 166,97 € HT).

La synthèse des avenants représente une plus-value globale de 11 578 € HT, soit 2,75 % sur l'ensemble des marchés de travaux.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie ce jour en mairie à 16h00.

M. le Maire propose d'approuver l'avenant tel que précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à la rénovation de la halle des sports : Lot n°4 (Plafonds suspendus - plâtrerie) - entreprise TECHNOBAT : plus-value de 1569 € HT (marché initial + avenant n°1 : 22 166,97 € HT).

► **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.